

## GERANIUMS

### Pucerons

### Thrips

## BISANNUELLES

### Pensées

## GERANIUMS

### Pucerons

Des pucerons ont été observés dans quelques exploitations. Il s'agit essentiellement de quelques individus isolés. La vigilance et la surveillance restent cependant de mise en fonction de l'évolution des conditions climatiques.



*Puceron sur géranium et déformation de la feuille  
(Photo C. Schneller)*

### Thrips

Le thrips est faiblement présent dans les exploitations et seuls peu d'individus ont été observés sur les plaques engluées.

L'évolution des populations est à surveiller avec l'arrivée des beaux jours et la hausse des températures, notamment sur les variétés de couleur violette type lilas qui semblent être la préférence du thrips.



*Thrips observé en culture  
(Photo Flhoreal)*

## BISANNUELLES

### Pucerons

Quelques petites colonies de pucerons ont été observées sur des pensées, mais les dégâts restent faibles. Toutefois ces colonies sont à surveiller, car elles vont à leur tour donner des nouvelles colonies et risquent de s'envoler sur les cultures voisines.



*Puceron observé sur pensée  
(Photo Flhoreal)*

## PAS ENCORE OBSERVE DANS LES SERRES...

La présence d'aleurodes ou de rouille n'a pas encore été signalée dans les serres.

## Bilan des cultures

### *Etat sanitaire correct*

Couple [plante/ravageur]		Risque
Geranium	<i>Thrips</i>	A surveiller
	<i>Pucerons</i>	A surveiller
Bisannuelles	<i>Pucerons</i>	A surveiller

#### Légende

Aucun risque	
Risque moyen à surveiller	
Risque important	

Bulletin rédigé par FLHOREAL en collaboration avec Arexhor Grand Est, et édité sous la responsabilité de la Chambre d'Agriculture d'Alsace. Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles d'un réseau de parcelles suivies par ces partenaires : il donne une tendance de la situation sanitaire dans la région, mais celle-ci ne peut être transposée telle quelle à la parcelle. La Chambre Régionale d'Agriculture d'Alsace dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures.

*Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto.*